

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'AUMOND**  
**Procès-verbal 13 janvier 2021**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue le mercredi 13 janvier 2021, par voie de vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence :

M. Barry Ardis  
M. Robert Piché  
M. Denis Charron

Mme Ariane Guilbault  
M. Mario Langevin  
Mme Anne Lévesque

Absence motivée :

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Sous la présidence de M. le Maire Alphée Moreau. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

**1. Ouverture de l'assemblée**

**1.1 Vérification du quorum**

**2021-01-A4267      Ouverture de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 18 h 31.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-01-A4268      Séance à huis clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-01-A4269**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Ouverture de l'assemblée**

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Séance à huis clos ;
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour ;

#### **2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020 ;
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2020 ;

#### **3. Comptes payables**

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (décembre 2020) ;

#### **4. Incendie et sécurité publique**

- 4.1 MRCVG - Entente entre certaines municipalités – Lancement en commun d'une recherche de prix pour adjudger un contrat de formation des pompiers ;
- 4.2 Rapport SCRSI -Adoption du rapport d'activité concernant les actions du PLMO pour la troisième année ;
- 4.3 Formations sur le Leadership – Autorisation ;

#### **5. Voirie**

#### **6. Loisirs et culture**

#### **7. Hygiène du milieu et Environnement**

- 7.1 Autorisation de signature – Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ;

#### **8. Urbanisme, Développement et Industrie**

#### **9. Administration**

- 9.1 Adoption – Règlement 2020-01-264 concernant la tarification applicable pour l'année 2021 ;
- 9.2 Taux de taxes foncières pour l'année 2021 ;
- 9.3 Taux de taxes Sûreté du Québec pour l'année 2021 ;

- 9.4 Taux de taxe pour la quote-part MRC pour l'année 2021 ;
- 9.5 Taux pour la taxe du règlement d'emprunt du chemin Jeness pour l'année 2021;
- 9.6 Taux d'intérêt pour l'année 2021 ;
- 9.7 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau –  
Renouvellement de l'adhésion ;
- 9.8 Achat d'un véhicule utilitaire – Autorisation ;
- 9.9 Bell Canada – Approbation d'emplacement ;
- 9.10 Municipalité de Grand-Remous – Appui pour Compensation par Hydro-Québec ;
- 9.11 Ville de Gracefield – Campagne de financement – Clinique santé Haute-Gatineau ;
- 9.12 Maison de la Famille – Centre de pédiatrie sociale – Soutien financier ;

**10. Varia**

**11. Maire et conseillers**

- 11.1 Achat de portables pour le conseil municipal – Autorisation ;

**12. Correspondance**

**13. Période de questions**

**14. Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

**2. Adoption des procès-verbaux**

**2021-01-A4270                      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-01-A4271                      Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2020**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2020, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**3. Comptes payables**

**2021-01-A4272                      Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 décembre 2020 totalisent 283 298.05 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 199 408.00 \$  
Comptes payés : 53 620.14 \$  
Salaires : 30 269.91 \$

Chèque ou prélèvement annulé : Aucun

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

**4. Incendie et sécurité publique**

**2021-01-A4273**

**Entente entre certaines municipalités – Lancement en commun d'une recherche de prix pour adjudger un contrat de formation des pompiers**

Considérant que le paragraphe 4 de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication d'un contrat;

Considérant que le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution d'une entente;

Considérant que les municipalités locales d'Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont antérieurement signifié leur intérêt pour le lancement en commun d'une recherche de prix pour adjudger un contrat de formation des pompiers;

Considérant que lesdites municipalités locales ont également alors signifié leur intérêt à déléguer la MRC le pouvoir de lancer cette recherche de prix pour elles et en leur nom, en conformité des dispositions applicables de gestion contractuelle;

Considérant qu'à cette fin, la MRC préparera et soumettra à ces municipalités le sommaire du document de recherche de prix intitulé *Formation des pompiers*;

Considérant que le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

Considérant que le conseil de la municipalité d'Aumond entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRC le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour les municipalités délégantes et en leur nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité;

Considérant que le deuxième alinéa de l'article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la

délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;

En conséquence, il est résolu :

- Que la municipalité d'Aumond se porte formellement partie, par la présente, à une entente entre les municipalités locales d'Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau aux fins de demander des soumissions et d'adjuger un contrat pour la formation des pompiers selon l'entente avec l'ÉNPQ;
- Que le conseil de la municipalité d'Aumond délègue exclusivement à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger, pour et au nom de ce conseil le contrat y afférant et demande l'ajout dans les conditions que le site d'entraînement situé à Grand-Remous soit utilisé pour la formation et le site officiel pour les examens ;
- Que le conseil de la municipalité d'Aumond engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire si une soumission est acceptée par la délégataire et dégage cette dernière de toute responsabilité ou acte pouvant découler de la mise en œuvre de l'entente.
- Que le conseil demande l'appui des municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour l'utilisation du centre d'entraînement situé à Grand-Remous.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-01-A4274**

**Rapport SCRSI - Adoption du rapport d'activité concernant les actions du PLMO pour la troisième année**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « *Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie* » ;

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant monsieur Cédric Lévesque-Plouffe a déposé le rapport annuel pour l'année 2020 pour adoption par le conseil ;

Il est résolu :

QUE ce Conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité d'Aumond pour l'année 2020 et l'adopte tel que déposé ;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qui le transmettra au Ministère de la sécurité publique.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-01-A4275**

**Formations sur le Leadership – Autorisation**

Il est résolu d'autoriser la participation de notre lieutenant Cédric Lévesque-Plouffe à trois formations sur le Leadership au coût de 160.00 \$ chacune soit : Leadership adaptatif, Gestion d'une équipe intergénérationnelle, De la vision au plan d'action, offertes en ligne par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (Acsiq).

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Julie Cardinal  
Directrice générale

5. **Voirie**

6. **Loisirs et culture**

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

**2021-01-A4276**

**Autorisation de signature – Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 678.0.2.1 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1), la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la partie du domaine de la gestion de matières résiduelles constituée par le traitement et la valorisation des matières organiques générées sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la rédaction d'une entente intermunicipale sur le compostage visant principalement à établir les modalités de collecte pour toutes les municipalités du territoire de la MRC afin, notamment, d'atteindre les cibles de tonnage estimées par la firme d'experts SOLINOV et permettre le respect des normes environnementales dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que l'entente vise également à harmoniser et à intégrer la gestion de cette compétence conférée par le règlement 2019-336 relatif à la déclaration de compétence de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à l'égard du traitement des matières résiduelles, à l'exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire et abrogeant toute réglementation antérieure afférente;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-R-AG373 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de la rencontre tenue le 15 décembre 2020, autorisant la signature de l'*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*;

CONSIDÉRANT que ladite entente a également été transmise aux dix-sept (17) municipalités locales de la MRC pour signature.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par le Conseil de la municipalité d'Aumond d'autoriser monsieur Alphée Moreau, maire, ainsi que madame Julie Cardinal, directrice générale à signer l'*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

9. **Administration**

**2021-01-A4277**

**Adoption - Règlement numéro 2021-01 264– Règlement établissant la tarification applicable pour l'année 2021**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ D'AUMOND

**RÈGLEMENT 2021-01-264**

**Règlement numéro 2021-01-264 – Règlement établissant la tarification applicable pour l'année 2021.**

---

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2020 par le conseiller Mario Langevin ;

Le conseil décrète ce qui suit

ATTENDU QUE la municipalité désire adopter les tarifs pour l'année 2021 pour la cueillette des ordures ménagères et recyclage des résidences ou unité de logements et des commerces, le tarif de base pour le service de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques ;

ATTENDU QUE la municipalité désire imposer des compensations financières à pourvoir au coût total des services visés;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Aumond désire adopter un règlement pour pourvoir au paiement des dépenses encourues pour la vidange, la collecte, le transport, le traitement et la valorisation des boues de fosses septiques situées sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents que soit adopté le règlement suivant :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **TARIFICATION DES SERVICES**

#### **ARTICLE 2**

##### **Service de base**

Une compensation pour le service de base résidentiel de gestion des boues septiques est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers suivants :

- a) 130.00 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée à longueur d'année (une vidange aux deux ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;
- b) 65.00 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière (une vidange aux quatre ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;
- c) 205.00 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon annuelle (une vidange par an) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;
- d) 44.00 \$ annuellement pour la quote-part sans vidange ;
- e) 44.00 \$ annuellement à laquelle s'ajoute le taux de 34.50 \$/m<sup>3</sup> de boues septiques vidangées pour tous les autres bâtiments non régis par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

#### **ARTICLE 3**

##### **SERVICES SUPPLÉMENTAIRES**

Tout service supplémentaire requis (pendant et/ou hors collecte) sera facturé à l'acte selon les tarifs établis au contrat entre la municipalité et le vidangeur.

#### **ARTICLE 4**

Toutes les compensations prévues à l'article 3 sont payables dans les trente (30) jours de la date de l'expédition d'un état de compte émis par la municipalité, après quoi elles deviennent des créances.



## **ARTICLE 5**

Une compensation pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères et recyclage est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers suivants :

<b>SELON LA FRÉQUENCE DE VIDANGE ET COLLECTE</b>	<b>TAUX DE COMPENSATION</b>
Résidence	195.00 \$
Saisonnier (chalet)	140.00 \$
Commerce	315.00 \$

## **ARTICLE 6**

### **TARIF DE COMPENSATION POUR LE PERMIS DE SÉJOUR 2021**

Il est par le présent règlement, imposé et il sera prélevé pour l'année 2021, une taxe pour le permis de séjour (roulotte) au taux de 200.00\$/permis.

## **ARTICLE 7**

Les compensations forfaitaires prévues sont portées au compte de taxes municipales annuelles.

## **ARTICLE 8**

### **MODE DE PAIEMENT**

Les modalités de paiement des taxes prévues au présent règlement sont les suivantes :

- 1) Pour tout compte de taxes ou compte de compensation pour les services municipaux dont le total n'atteint pas 300\$, le compte doit être payé en un seul versement le 31 mars 2021.
- 2) Pour tout compte de taxes ou compte de compensation pour les services municipaux dont le total est supérieur à 300\$, le débiteur a le choix de payer en un versement unique, en six versements tel qu'il choisit et ce, selon les dates d'échéance énumérées ci-dessus :
  1. le premier versement doit être payé pour le 31 mars 2021;
  2. le deuxième versement doit être payé pour le 15 mai 2021;
  3. le troisième versement doit être payé pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021;
  4. le quatrième versement doit être payé pour le 15 août 2021;
  5. le cinquième versement doit être payé pour le 1<sup>er</sup> octobre 2021;
  6. le sixième versement doit être payé pour le 15 novembre 2021;

Les taxes et compensation pour les services municipaux seront payables au bureau municipal d'Aumond, ou dans toutes les institutions financières.

**ARTICLE 9**

**CHÈQUE SANS PROVISION**

Lorsqu'un chèque est remis à la Municipalité et que le paiement est refusé par l'Institution financière, des frais d'administration de trente (30,00\$) dollars seront réclamés à l'émetteur du chèque, en sus des intérêts exigibles.

**ARTICLE 10**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Alphée Moreau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Cardinal  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**2021-01-A4278**

**Taux de taxes foncières pour l'année 2021**

Il est résolu par tous les conseillers présents que le conseil municipal adopte le taux de la taxe foncière pour l'année 2021 à 0.91 \$ /100 \$ d'évaluation.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-01-A4279**

**Taux de taxes Sûreté du Québec pour l'année 2021**

Il est résolu par tous les conseillers présents que le conseil municipal adopte le taux de taxe pour la Sûreté du Québec pour l'année 2021 à 0.085 \$ /100 \$ d'évaluation.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-01-A4280**

**Taux de taxe pour la quote-part MRC pour l'année 2021**

Il est résolu par tous les conseillers présents que le conseil municipal adopte le taux de taxe pour la quote-part MRC pour l'année 2021 à 0.12 \$ /100 \$ d'évaluation.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-01-A4281**

**Taux pour la taxe du règlement d'emprunt du chemin Jeness pour l'année 2021**

Il est résolu par tous les conseillers présents que le conseil municipal adopte le taux de taxe de secteur pour le règlement d'emprunt du chemin Jeness à 495.00 \$ par propriété.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-01-A4282**

**Taux d'intérêt pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE les taux d'intérêts et de pénalité sont fixés à « 0 % » jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177- 2020 du 13 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'EN cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue par la résolution 2020-04-A4140 est renouvelée pour une période équivalente.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par tous les conseillers présents que le conseil municipal fixe le taux d'intérêt à 12 % par année à l'expiration de la déclaration d'état d'urgence sanitaire.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-01-A4283**

**Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau – Renouvellement de l'adhésion**

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme de concertation régionale des municipalités et associations de lacs/rivières de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi que des organismes Environnementaux ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement est au service des associations de lacs/rivières et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement en tant que partenaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de renouveler l'adhésion au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2021 au coût de 250.00 \$ plus taxes.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

**2021-01-A4284**

**Achat d'un véhicule utilitaire – Autorisation**

CONSIDÉRANT QUE le véhicule utilitaire actuel nécessite des réparations au-dessus de sa valeur actuelle ;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable de le remplacer par un véhicule neuf de type côte à côte ;

CONSIDÉRANT QUE le Ranger 570 EPS Midsize de Polaris conviendrait à nos besoins avec l'ajout d'accessoires tel que prévu sur la soumission #18875 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser l'achat d'un Polaris Ranger 570 EPS 2021 au coût de 15 100.00 \$ plus taxes chez Les Sports Dault & Frères et de prévoir la dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

**2021-01-A4285**

**Bell Canada – Approbation d'emplacement**

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'emplacement de Bell Canada pour la pose de fibre optique aérienne pour le projet I08288 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la directrice générale Julie Cardinal à signer les consentements et les approbations d'emplacements pour ce projet.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-01-A4286**

**Municipalité de Grand-Remous – Appui pour Compensation par Hydro-Québec**

ATTENDU QUE la région de Grand-Remous est très vaste et très boisée;

ATTENDU QUE cette région est souvent frappée par des vents violents;

ATTENDU QUE ces vents causent fréquemment des bris d'arbres ou de branches qui tombent sur les fils électriques causant des pannes de courant;

ATTENDU QUE lors de ces incidents, la brigade de pompiers est appelée à se rendre sur les lieux;

ATTENDU QUE les pompiers n'ont pas la formation, ni l'équipement nécessaire afin de dégager les fils électriques;

ATTENDU QUE les pompiers doivent faire appel aux employés d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE dans l'attente d'arrivée des employés d'Hydro-Québec, les pompiers doivent sécuriser les lieux et souvent diriger la circulation durant plusieurs heures;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu qu'une compensation monétaire soit demandée à Hydro-Québec afin de minimiser les coûts d'intervention aux municipalités locales.

Une copie de résolution sera envoyée à notre député provincial et à la Fédération Québécoise des municipalités.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-01-A4287**

**Ville de Gracefield – Campagne de financement – Clinique santé Haute-Gatineau**

Il est résolu d'autoriser une participation financière de 200.00\$ pour la Clinique Santé Haute Gatineau considérant que plusieurs patients sont d'Aumond.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

**2021-01-A4288**

**Maison de la Famille – Centre de pédiatrie sociale – Soutien financier**

Il est résolu d'autoriser une participation financière de 250.00\$ pour le Centre de pédiatrie sociale en soutien de leurs activités.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers**

**2021-01-A4289**

**Achat de portables pour le conseil municipal – Autorisation**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire un conseil sans papier et faciliter la tenue de réunion à huis clos ;

CONSIDÉRANT que nous pouvons procéder par location auprès de Lenovo pour un contrat de 36 mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la directrice générale de procéder à l'achat des portables, l'ajout de courriels et des logiciels nécessaires pour un montant de 343.86 \$ par mois plus taxes.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

**14. Levée de l'assemblée**

**2021-01-A4290**

**Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19h25.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

---

Alphée Moreau  
Maire

---

Julie Cardinal  
Directrice générale